



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D - 2015/020

**MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES
DECISION - AUTORISATION -**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les marchés d'assurance du SIVU arrivent à leur terme le 31 décembre 2015. Conformément au Code des marchés publics, un appel d'offre a été lancé mais suite à une incohérence dans la procédure, la Commission d'Appel d'Offres a proposée de déclarer le marché sans suite et de relancer la procédure.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article 59 du code des marchés publics,
Vu la commission d'appel d'offres du 3 novembre 2015,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Décide de déclarer le marché d'assurances sans suite et de relancer la procédure.

Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le

20/11/2015

La Présidente

Emmanuelle CUNY